

SOMME

Un nouveau président pour l'énergie

Franck Beauvarlet est le nouveau président de la fédération départementale de l'énergie.

Maire d'Étinehem-Méricourt et vice-président du conseil départemental, Franck Beauvarlet (UDI) a été élu, le 23 septembre, président de la Fédération départementale de l'énergie de la Somme (FDE80). Il succède à Jean-Claude Morgand, l'ancien maire de Villers-Bocage.

LA FDE, AUSSI MÉCONNUE QU'ESSENTIELLE

Si la quasi-totalité des communes samariennes (762 sur 772) adhèrent à la fédération, elle est relativement méconnue du grand public. Alors que ses attributions sont multiples : gestion de la distribution de l'électricité et du gaz tout en étant propriétaire des réseaux ; travaux sur l'éclairage public ; mobilité durable (installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques) ; transition énergétique (réseaux de chaleur, conseils en énergie partagée) et développement des énergies renouvelables (éolien, méthanisation, hydroélectricité...).

Le nouveau président veut axer son action sur la transition énergétique. « Nous devons nous y consacrer ardemment, explique-t-il. Nous travaillons sur quelques projets de développement de l'hydroélectricité sur la Somme. Il y a aussi la méthanisation



Franck Beauvarlet regarde vers l'avenir et la transition énergétique.

qui se met en place dans beaucoup d'endroits. Enfin, le photovoltaïque, dont on parle depuis longtemps, évolue très vite : on parle de recouvrir des friches ou des grands parkings.»

DE 20 À 24 M € DÉPENSÉS TOUS LES ANS POUR LES TRAVAUX

La FDE80 débourse tous les ans de 20 à 24 millions d'euros pour financer les travaux ; Franck Beauvarlet annonce que l'enveloppe pourrait encore prendre de l'épaisseur. Il

souhaite « accroître les aides financières » accordées aux collectivités pour, par exemple, enfouir les réseaux électriques ou permettre le passage aux leds de l'éclairage public.

« Nous pourrions aussi être plus actifs dans l'accompagnement technique et financier des travaux d'optimisation de la consommation énergétique de nos bâtiments publics », indique le nouveau président, qui entame un mandat de six ans. ■ V.H.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)